

# Infos générales



# MEMODéchets 2023

## CONTENEURS À SACS POUBELLES

**MOLOKS** : Ruelle de la Baronne, Rue du Doubs, Au Jourez, Bas du Village, Le Boéchet, Derrie lai Bâme.

**CONTENEURS** : Les Prailats, Le Cerneux-Godat, Biaufond.

## ÉCOPOINTS ET AUTRE POINT DE COLLECTE (voir plan)

**1 - Centre-Sud** : verre, papier, carton, boîtes de conserves, alu, huiles, textiles/chauss., dosettes café

**2 - Cerneux-Godat** : verre, déchets compostables ménagers, ordures ménagères

**4 - Le Boéchet** : verre, déchets compostables ménagers, ordures ménagères

**5 - Les Prailats** : déchets compostables ménagers, ordures ménagères

**Autre point de collecte**

**3 - Commerce au village** : PET, piles.

## INFORMATIONS

Pour toutes les communes des Franches-Montagnes, le contrôle des champignons est effectué par :

M. Martial Farine aux Bois. Rendez-vous par téléphone au 079 710 01 68, le soir dès 18.00 heures (sauf le dimanche).

M. Jean-Claude Freléchoz aux Reussilles. Rendez-vous par téléphone au 032 487 62 35 en fin de journée (sauf le dimanche).

## TRI À LA SOURCE

Lors de vos achats...

- profitez pour **ramener au(x) magasin(s)** tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- choisissez les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables...)
- autant que possible, **laissez sur place les emballages** de vos achats.

## Contact et infos

**Administration communale**

Séverine Bippert  
Rue Guillaume-Triponez 15  
2336 Les Bois  
032 961 12 37  
info@lesbois.ch

## CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Par le recyclage en général, je participe à la diminution des frais liés à l'incinération des ordures ménagères d'env. CHF 20'000.00/an. Le recyclage des huiles végétales et minérales évite de graves dégâts aux canalisations et à la STEP.

**Info déchets**

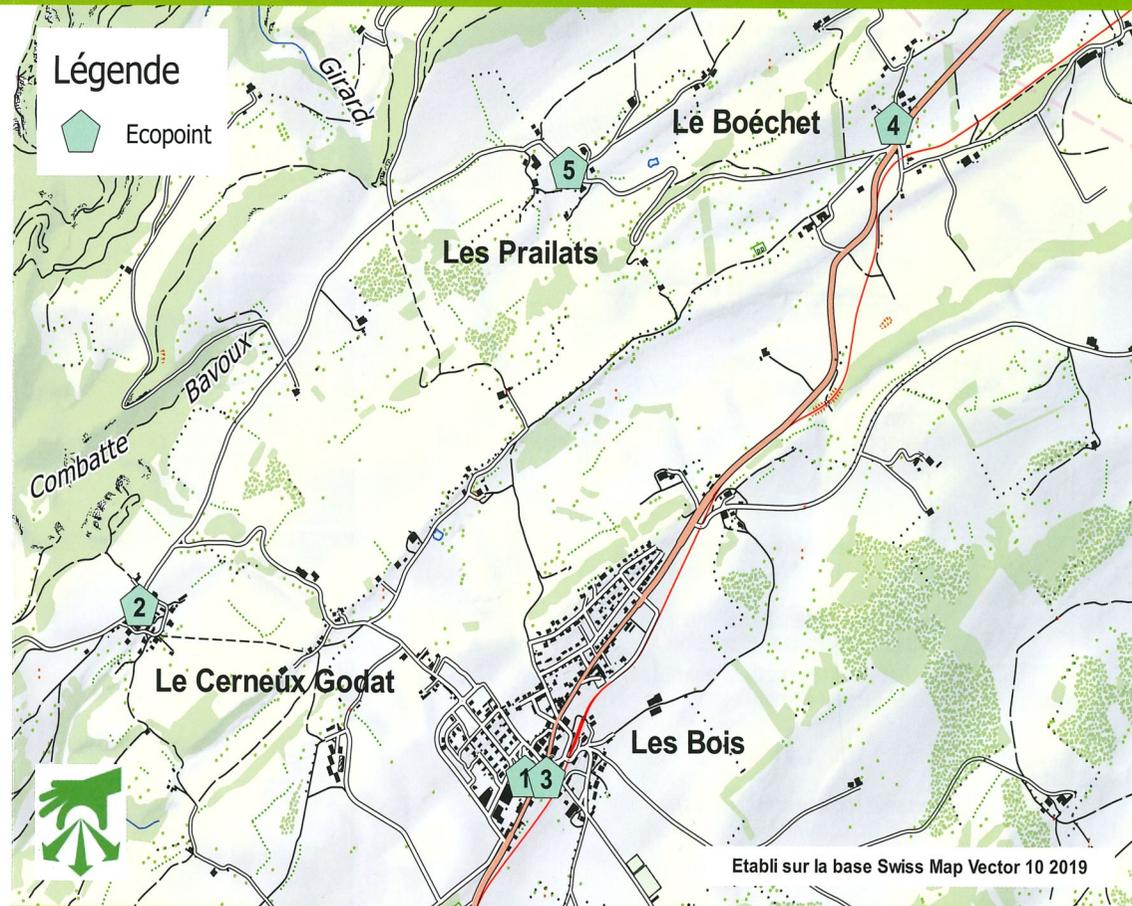
Arc jurassien

**0842 012 012**

Aux heures de bureau  
(tarif local)

Avec l'app mobile  
MEMODéchets

la gestion des déchets  
est encore plus simple!  
Pour plus d'infos consultez le site :  
<https://www.memodechets.ch>



Etabli sur la base Swiss Map Vector 10 2019

# Je suis votre guide des déchets

application mobile



# Comment gérer vos déchets ?



## Ordures ménagères sacs Franches-Montagnes

LES SACS "LES BOIS" SONT VALABLES.

Prix des sacs 17 L Fr. 1.-, 35 L Fr. 2.-,  
60 L Fr. 3.45, 110 L Fr. 6.40. Prix des vignettes : 240 L  
Fr. 13.70, 800 L Fr. 45.70 TTC.



## Huiles minérales et végétales

A l'écopoint "Au Village". De 08.00 à 20.00 heures (pas de dépôt le dimanche et jours fériés).



## Appareils électriques et électroniques

PLACE DU CHAMP DE FOIRE DE 14h00 à 18h00. Sur inscription.

Aussi valable pour potagers, machines à laver, réfrigérateurs et congélateurs. Le service peut être payant.



## Carton propre

A l'écopoint "Au Village". De 08.00 à 20.00 heures (pas de dépôt le dimanche et jours fériés).



## Déchets encombrants combustibles

PLACE DU CHAMP DE FOIRE DE 14H00 à 18H00. Sur inscription.

Séparer les parties métalliques. Les débris de logements ne sont pas admis. Sur inscription.



## Déchets inertes (petites quantités)

A la STEP (sur demande).



## Ferraille (objets métalliques)

PLACE DU CHAMP DE FOIRE DE 14h00 à 18h00. Sur inscription.

Séparer les éléments combustibles.



## Médicaments

Aux points de vente.



## Tubes lumineux (néon) / LED

PLACE DU CHAMP DE FOIRE DE 14h00 à 18h00. Sur inscription. Avec les appareils électriques et électroniques.



## Déchets spéciaux des ménages

La collecte sera réalisée sur le parking de Landi à Saignelégier le 1er lundi de chaque mois de 16h à 18h.

Renseignements : office de l'environnement,  
tél. : 032 420 48 00.



## PET

Au poste de collecte "Magasin Denner".



## Pneus

Aux points de vente.



## Textiles et chaussures

A l'écopoint "Au Village". De 08.00 à 20.00 heures (pas de dépôt le dimanche et jours fériés) ou lors des collectes de textiles.



## Verre

Aux écopoints. De 08.00 à 20.00 heures (pas de dépôt le dimanche et jours fériés).



## Piles et accumulateurs

Aux points de vente.  
Au poste de collecte "Magasin Denner".



## Papier

A l'écopoint "Au Village". Les sacs en papier ne sont pas recyclables. De 08.00 à 20.00 heures (pas de dépôt le dimanche et jours fériés).



## Aluminium et boîtes de conserve

A l'écopoint "Au Village". De 08.00 à 20.00 heures (pas de dépôt le dimanche et jours fériés).



## Dépouilles d'animaux

Déchets carnés, Montfaucon, 032 955 10 25.  
Heures d'ouvert. : lu-ve de 13h30 à 15h et sa de 8h30 à 9h30.  
Transport des cadavres discrètement et à l'abri des regards.



## Capsules Nespresso (aluminium)

A l'écopoint "Au Village". De 08.00 à 20.00 heures (pas de dépôt le dimanche et jours fériés).



## Plastiques agricoles

PLACE DU CHAMP DE FOIRE DE 14h15 à 15h45. Voir calendrier. OUVRIER LES BIG-BAGS AVANT DES LE JETER DANS LE CAMION.



## Restes de repas / déchets de cuisine / lavures

Avec les déchets verts, sauf les os, le poisson et la viande qui sont à éliminer dans un sac officiel.



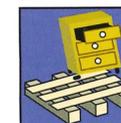
## Flacons en plastique avec bouchon

Avec les ordures ménagères dans un sac officiel, sauf les plastiques agricoles.  
Aux points de vente.



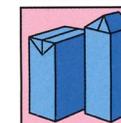
## Sagex

PLACE DU CHAMP DE FOIRE DE 14h00 à 18h00. Sur inscription. Les sagex sont récoltés avec les DEC.



## Bois

PLACE DU CHAMP DE FOIRE DE 14h00 à 18h00. Sur inscription. Voir le calendrier des DEC. Les débris de logements ne sont pas admis.



## Berlingots / Briques à boissons

Avec les ordures ménagères dans un sac officiel.



## Cendres de bois

Les cendres froides sont à éliminer avec les ordures ménagères dans un sac poubelle taxé.  
(Si > 1m3 : peuvent être apportées à la décharge de type D du SEOD à Boécourt).



## Cartouches d'encre pour imprimantes

Aux points de vente ou avec les ordures ménagères dans un sac officiel.



## Déchets compostables ménagers

Décembre - Février : PLACE DU CHAMP DE FOIRE DE 10h00 à 18h00. Mars - Novembre : Déposer vos contenants agréés aux points de ramassage selon le calendrier.  
Cerneux-de-la-Pluie : lu-ven 7h à 17h, sam 7h à 16h.



## Aérosols

Le premier lundi du mois de 16.00 à 18.00 heures  
LANDI ArcJura SA à Saignelégier N°tél. 032/936 51 15.



## Batteries d'autos

Au Garage du Haut-Doubs.

# Les Bois 2023

Début des tournées : 06h30

	janvier	février	mars	avril	mai	juin
L					1 Fête du travail	
M					2 	
M		1	1		3 	
J		2	2		4	1
V		3	3		5	2
<b>S</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>3</b>
<b>D</b> 1	Nouvel An	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>4</b>
L	2 Saint Berchtold	6 	6 	3 	8 	5 
M	3 	7	7	4	9	6
M	4	8	8	5 	10  	7 
J	5	9	9	6	11	8 Fête-Dieu
V	6	10	10	7 Vendredi Saint	12	9
<b>S</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>8</b>	<b>13</b>	<b>10</b>
<b>D</b> 8		<b>12</b>	<b>12</b>	<b>9</b> Pâques	<b>14</b>	<b>11</b>
L	9 	13 	13 	10 Lundi de Pâques	15 	12 
M	10	14	14	11 	16	13
M	11	15 	15 	12 	17 	14 
J	12	16	16	13	18 Ascension	15
V	13	17	17	14	19	16
<b>S</b>	<b>14</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>15</b>	<b>20</b>	<b>17</b>
<b>D</b> 15		<b>19</b>	<b>19</b>	<b>16</b>	<b>21</b>	<b>18</b>
L	16 	20 	20 	17 	22 	19 
M	17	21	21	18	23	20
M	18 	22 	22	19 	24 	21 
J	19	23	23	20	25	22
V	20	24	24	21	26	23 Commémoration du plébiscite JU
<b>S</b>	<b>21</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>22</b>	<b>27</b>	<b>24</b>
<b>D</b> 22		<b>26</b>	<b>26</b>	<b>23</b>	<b>28</b> Pentecôte	<b>25</b>
L	23 	27 	27 	24 	29 Lundi de Pentecôte	26 
M	24	28	28	25	30 	27
M	25		29 	26 	31 	28 
J	26		30	27		29
V	27		31	28		30
<b>S</b>	<b>28</b>			<b>29</b>		
<b>D</b> 29				<b>30</b>		
L	30 					
M	31					

# Les Bois 2023

Début des tournées : 06h30

	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
L						
M		1 Fête nationale Suisse				
M		2 			1 Toussaint	
J		3			2	
V		4	1		3	1
<b>S 1</b>		<b>5</b>	<b>2</b>		<b>4</b>	<b>2</b>
<b>D 2</b>		<b>6</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>3</b>
L 3 		7 	4 	2 	6 	4 
M 4		8	5	3	7	5
M 5 		9 	6 	4 	8 	6 
J 6		10	7	5	9	7
V 7		11	8	6	10	8
<b>S 8</b>		<b>12</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>9</b>
<b>D 9</b>		<b>13</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>10</b>
L 10 		14 	11 	9 	13 	11 
M 11		15 Assomption	12	10	14	12
M 12 		16 	13 	11 	15 	13 
J 13		17	14	12	16	14
V 14		18	15	13	17	15
<b>S 15</b>		<b>19</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>18</b>	<b>16</b>
<b>D 16</b>		<b>20</b>	<b>17</b>	<b>15</b>	<b>19</b>	<b>17</b>
L 17 		21 	18 	16 	20 	18 
M 18		22	19	17	21	19
M 19 		23 	20 	18 	22 	20
J 20		24	21	19	23	21
V 21		25	22	20	24	22
<b>S 22</b>		<b>26</b>	<b>23</b>	<b>21</b>	<b>25</b>	<b>23</b>
<b>D 23</b>		<b>27</b>	<b>24</b>	<b>22</b>	<b>26</b>	<b>24</b>
L 24 		28 	25 	23 	27 	25 Noël
M 25		29	26	24	28	26 
M 26 		30 	27 	25 	29 	27
J 27		31	28	26	30	28
V 28			29	27		29
<b>S 29</b>			<b>30</b>	<b>28</b>		<b>30</b>
<b>D 30</b>				<b>29</b>		<b>31 Saint Sylvestre</b>
L 31 				30 		
M				31		

Quelques recommandations concernant les déchets particuliers.

Vos WC ne sont pas des sacs poubelles.

Nous rappelons que les lingettes humides, les médicaments en plaquettes, les restes de nourriture ne doivent pas être jetés dans les toilettes. Ces objets se retrouveront inmanquablement à la station d'épuration des eaux et encombreront le dégrilleur à l'entrée de la STEP au début du processus d'épuration.

Le déversement de produits de peinture ou dilutifs dans les canalisations (WC ou lavabos) est formellement interdit. Outre le fait que ces déchets peuvent provoquer des dégâts importants à vos installations, l'utilisation de produits chimiques peut occasionner de graves altérations dans le fonctionnement de la STEP.

De même, l'élimination de déchets et de peinture dans les grilles des routes peut provoquer de graves dégâts à l'environnement.

Les produits chimiques peuvent être pris en charge tous les premiers lundis du mois de 16 heures à 18 heures au Landi Arc Jura à Saignelégier.

## Mes biodéchets, c'est:



- ✓ déchets et restes de cuisine, crus et cuits **sauf poisson, viande et os**
- ✓ épluchures, fruits et légumes non consommables
- ✓ coquilles d'œufs, marcs de café et thé
- ✓ fleurs et plantes fanées, sapins de Noël (sans décorations!)
- ✓ déchets végétaux de jardin, tailles d'arbres, de haies, branches et arbustes (en fagots - attachés avec de la ficelle biodégradable uniquement - longueur max. 1,2 m, ø max 30 cm et 20 kg)
- ✓ tontes de gazon et d'herbe, feuillages, paille, foin...
- ✓ litières végétales (paille, sciure, copeaux pour petits animaux).

## Mes biodéchets, ce n'est pas:

- ✗ restes de viande crus ou cuits, os, huiles, sachets et capsules de thé et café
- ✗ lavures de restaurants et autres établissements publics (homes, cantines,...)
- ✗ ordures ménagères, tubes, berlingots
- ✗ litières minérales (sable à chat, graviers) et excréments d'animaux
- ✗ attaches, ficelles, sacs d'aspirateur, filtres divers
- ✗ mégots de cigarettes, cendres de bois, suie
- ✗ copeaux de tronçonnage, bois traité
- ✗ plantes à problèmes (rumex, chardons, néophytes)
- ✗ vaisselle et langes biodégradables
- ✗ papier, matières plastiques, déchets métalliques, conserves, boîtes
- ✗ piles, débris de verre ou de porcelaine, terre cuite, pierres et cailloux



La plupart de ces déchets peuvent être récupérés dans d'autres conteneurs prévus à cet effet.

Liste détaillée sous: [www.reseau-biodechets-ne.ch](http://www.reseau-biodechets-ne.ch)

**La qualité et l'innocuité du compost obtenu dépendent directement de ce que vous mettez dans votre Végébox.**